



Objet : Lettre d'information à remettre systématiquement à chaque adhérent dans le cadre de l'utilisation des données personnelles renseignées sur le site www.galipettes.org et HelloAsso.

A l'attention de Madame ou Monsieur Adhérent-e de GALIPETTES,

Dans le cadre de votre inscription à l'association GALIPETTES, nous vous informons que les données à caractère personnel vous concernant font l'objet d'un traitement sous la responsabilité de Geoffroy DESBOIS, Président de l'association GALIPETTES.

Ce traitement a pour finalité un meilleur suivi de nos adhérents afin de garder le lien avec ces derniers (newsletter, mails...).

Sa base juridique est l'intérêt légitime de l'association GALIPETTES à disposer d'informations concernant ses adhérents pour les informer et prendre contact avec eux le cas échéant.

Les catégories de données concernées par le traitement sont issues du site internet (www.galipettes.org) et du site Helloasso (site d'adhésion) : Nom ; Prénom, date de naissance, adresse, mail, numéro de téléphone...

Ces informations sont confidentielles et seuls les membres du conseil d'administration de l'association y ont accès en utilisant un identifiant personnel et un mot de passe confidentiel.

Les données sont conservées pendant 3 ans (durée maximale). Elles sont réservées à l'usage de l'association et ne sont pas communiquées à d'autres services.

Toute personne concernée par un traitement de données à caractère personnel dispose, dans les conditions et limites prévues par la réglementation, du droit de demander au Conseil d'administration ou à minima Président et/ou Vice -Président (à défaut de Responsable à la Protection des Données Personnelles) l'accès à ses données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ainsi que la limitation du traitement la concernant.

Vous pouvez exercer vos droits en justifiant de votre identité si nécessaire et en vous adressant à votre conseil d'Administration.

Par ailleurs, si vous considérez que le traitement vous concernant constitue une violation de la réglementation, vous disposez du droit d'introduire, une réclamation auprès de la CNIL, ou de l'autorité de contrôle de l'Etat où se trouve votre résidence habituelle, votre lieu de travail, ou le lieu où la violation aurait été commise.

Membre du Bureau

L'adhérent-e

Signature